

DU 7 FEVRIER 2012

Le 3 Février 2012 : convocation des Membres du Conseil Municipal pour le mardi 7 Février 2012 à 20 h 30.

L'an deux mil douze, le 7 février à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel LAGAIN, Maire.

☞ Etaient présents : Daniel LAGAIN, Maire, Didier De AMORIN, Didier DUMARGNE, Anne FATOUX, Olivier BAN, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Wily DUBOS, Murielle DUMARGNE, Bernard JACQUINET, Dominique PATEIRON, Timothée STROEBEL.

Absences excusées :

Catherine CORDIER ayant donné pouvoir à Mme DUMARGNE Murielle
Françoise PARANT ayant donné pouvoir à M. DUMARGNE Didier
Hubert FOURNET ayant donné pouvoir à M. JACQUINET Bernard

A été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance : Mme DUMARGNE Murielle

Monsieur LAGAIN ouvre la séance. Il demande aux membres du Conseil Municipal de signer le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 Janvier 2012.

☞ ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR : Le Maire propose une modification à apporter à l'ordre du jour, relative à la télétransmission des actes et acquisition d'un logiciel et signature « Actes » et de la convention qui lui est liée avec la préfecture de la Marne.

VOTE : Ordre du jour modifié **approuvé à l'unanimité des membres présents.**

• **Délibérations** :

- 07/2012 : autorisation au Maire de se porter partie civile dans le cadre du Procès Verbal adressé au Procureur de la République
- 08/2012 : Dossier de demande de subvention concernant le haut du Chemin de la petite Barbarie dans le cadre du projet de réalisation d'une « salle des Fêtes »
- 09/2012 : Dossier de demande de subvention concernant les travaux de réfection de la rue de Montbré
- 10/2012 : Vente d'une partie de la crayère
- 11/2012 : Télétransmission des actes et acquisition d'un logiciel et signature « Actes »
- 12/2012 : Signature de la convention qui lui est liée avec la préfecture de la Marne

• **Sujets Divers** :

- Bilan des Commissions

DELIBERATIONS :

07/2012 : Autorisation au Maire de se porter partie civile dans le cadre du Procès Verbal adressé au Procureur de la République

Dans le cadre du Procès Verbal déposé au Procureur de la République sur les écarts relevés par rapport au permis de construire du lotissement, il est nécessaire pour avoir accès au dossier que le Maire, au nom de la commune, se porte Partie Civile. Le Procureur est alors dans l'obligation d'instruire le dossier et ne peut pas le classer.

La proposition est soumise au vote.

Il est donc procédé au vote à mains levées :

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 15

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

08/2012 : Dossier de demande de subvention concernant le haut du Chemin de la petite Barbarie dans le cadre du projet de réalisation d'une « salle des Fêtes »

Comme délibéré lors du Conseil Municipal du 17 Janvier 2012, la Commission d'Appel d'Offre a retenu la société ASCISTE INGENIERIE comme maître d'œuvre pour le projet de construction d'une nouvelle salle des fêtes. Le pré-dossier est établi. Néanmoins en vue de compléter le dossier pour la demande de subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), il est nécessaire d'y joindre la délibération du Conseil Municipal. Les dossiers doivent être déposés avant le 15 février 2012.

La proposition est soumise au vote

Il est donc procédé au vote à mains levées

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

09/2012 : Dossier de demande de subvention concernant les travaux de réfection de la rue de Montbré.

Lors du Conseil Municipal du 17 Janvier 2012, la Commission Urbanisme avait informé les conseillers du projet de réfection de la Rue de Montbré. La société GNAT, sollicitée, a remis ses descriptions et devis. Même si les travaux ne sont prévus que courant 2013, la délibération du Conseil Municipal doit accompagner la demande de subvention DETR.

La proposition est soumise au vote

Il est donc procédé au vote à mains levées

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

10/2012 : Vente d'une partie de la crayère

Au cours du dernier Conseil Municipal, les Commissions Urbanisme et Gestion exposaient les 2 solutions de valorisation des 2/3 de la surface de la crayère (environ 2.000 m²). En fonction des faibles revenus que rapporterait sa location, la vente se montrait la solution la plus intéressante avec notamment un apport substantiel de liquidité dont nous aurons besoin pour nos projets. Il était décidé que chacun puisse réfléchir pour décision lors de ce Conseil Municipal.

Un débat s'instaure sur la vente répondant au besoin de fonds pour le financement d'une nouvelle salle des Fêtes (Voir détail dans chapitre Urbanisme) ou la possibilité de conserver ce terrain pour de futurs besoins. Il est répondu que ce terrain classé en terre à vigne n'est pas valorisé depuis plus de 30 ans et que sans cette vente le projet « salle des fêtes » devra être abandonné.

La question est posée de connaître l'utilisation des revenus de cette vente, dans l'hypothèse où le projet de la salle des fêtes n'est pas réalisé, le maire répond que les projets nécessitant des fonds ne manquent pas dans la commune.

Le Maire propose de soumettre la vente au vote. Le conseil demande avant de procéder au vote de fixer un montant minimum de prix au m².

Après échange, un prix plancher de 90 € le m² est retenu.

La proposition de vente à 90 € le m² en prix plancher est soumise au vote

Il est donc procédé au vote à mains levées

CONTRE : 2 ABSTENTIONS : 1 POUR : 12

ACCEPTE À LA MAJORITE

- 11/2012 : Télétransmission des actes et acquisition d'un logiciel et signature

« Actes »

Le Maire fait lecture des dispositions relatives à l'acquisition d'un logiciel « ACTES » qui permettra dans un premier temps la télétransmission à la Préfecture des délibérations et des arrêtés de la commune. Il précise que les télétransmissions relatives au budget ne pouvant se faire qu'au 1er Janvier, celle-ci ne sera possible qu'à compter du 1er Janvier 2013. Il précise que ce système permet à la commune de fournir les documents à la Préfecture par transmission via un dispositif homologué, sans déplacements pour validation. Les conditions sont retenues comme suit :

Dispositif Homologué : SCRI

Coûts

Logiciel :	140€ HT soit 167.44 TTC
Hébergement et assistance téléphonique	60€ HT soit 71.76 TTC
Mise en œuvre et accompagnement du logiciel	250€ HT soit 290.00 TTC

La proposition est soumise au vote

Il est donc procédé au vote à mains levées

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 15

ACCEPTE A L'UNANIMITÉ

-12/2012 : Signature de la convention qui lui est liée avec la préfecture de la Marne
Dans le cadre de l'acceptation de cette télétransmission, une convention avec la Préfecture est indispensable. Cette proposition est soumise au Conseil Municipal

La proposition est soumise au vote

Il est donc procédé au vote à mains levées

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 15

ACCEPTE A L'UNANIMITÉ

Sujets Divers :

1) Bilan des commissions

- Communication/Cellule de crise :

Le Bulletin de début d'année a été distribué dans les boîtes à lettre des habitants. Le prochain bulletin est prévu fin Avril. M. DUMARGNE précise que la sortie d'un bulletin ne doit pas être uniquement conditionnée au calendrier mais à un besoin identifié. Il est envisagé d'éditer un bulletin dédié au projet de la future salle des fêtes. La commission encourage les conseillers à lui transmettre dès maintenant les articles pour le prochain bulletin.

- Urbanisme :

B. JACQUINET expose les différentes études en cours :

➤ Gravillonnage : Les devis n'ont pas été reçus à ce jour, malgré les relances..

➤ Salle des fêtes : Olivier BAN informe

Conformément à la délibération du précédent Conseil Municipal, la commission d'appel d'offre a retenu pour l'A.M.O (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) la société ASCIST. Une première rencontre a eu lieu le 3 février dernier, au cours de laquelle les échanges ont porté sur les attentes du Conseil concernant cette salle.

A la fin de cette réunion il était mentionné au prestataire que le coût de ce nouveau projet ne devait pas dépasser 1M €. Un certain nombre de conseillers souhaitent savoir sur quelle base était avancé un tel montant ?

Le Maire explique que ce chiffre correspond à une étude sur l'engagement financier possible par la commune. Il indique la solution de financement envisageable pour 1 Million d'euros donne

TVA :	19.6% récupérable dans les 2 ans	164 000 €
Subvention :	Pas plus de 20% sur 80% du prix hors taxe	160 000 €
Soit en retour	324 000 €	

Donc reste à financer 676 000 €

Qu'il faut corriger si vente de la crayère de 180 000€
150 000 €

Donnant un Montant restant à financer par emprunt d'environ de 500 000 €

La vente de l'atelier pour 70 000 € et de la salle des fêtes actuelle pour 150 000 € soit au mieux 220 000 € est également possible. Mais ces structures ne pourront être vendues qu'après la réalisation de cette nouvelle salle, donc à considérer dans l'emprunt.

Emprunt nécessaire de 500 000 € à 4.5% = 40 000 € par an sur 30 ans. Ce qui porterait de fait à 86 000 € de remboursement annuel en 2013.

Travaux auxquels il faudra ajouter la réfection du « Chemin de la Fosse aux prés » soit 520 m (360 + 160 m) sur une largeur de 4 m (sens unique) équivalent à 2.080m².

Coût du tablier plus enrobé à 50 €/ m² soit 104.000 €

Ou Revêtement type chemin des Ruelles à 25 €/ m² soit 52.000 €

Devis à confirmer. Sur ce point, une réflexion devra être menée sur la réelle nécessité d'envisager un sens unique.

Après cet exposé financier, le Conseil reconnaît que pour cette première approche différents avis ont été émis, et se tient prêt à revoir les exigences pour optimiser coût/besoins.

Les conseillers sont conviés à une réunion de travail avec l'AMO le vendredi 24 février à 16 H, au cours de laquelle un premier schéma sera proposé pour base de travail.

Il est rappelé également la visite de la salle des fêtes de Champfleury prévue le vendredi 9 février prochain à 18 H.

- Gestion :

D. de AMORIN expose que la Commission travaille sur la préparation du budget 2012 qui doit être voté lors du prochain Conseil Municipal.

B. JACQUINET demande quel est l'ordre d'idée du budget qui sera affecté à la voirie en 2012. D.de AMORIN lui répond, que comme nous nous y étions engagés l'an passé ce budget sera d'environ 50 000 €.

J-P. COCQUELET avise le Conseil de la réception d'un devis concernant une alarme pour la Mairie pour un montant de 1.200 € HT. A la question sur la possibilité d'une connexion avec les futurs équipements et locaux, J-P. COCQUELET signifie que ce cas a été envisagé, et est possible par ligne téléphonique.

- Culture :

En l'absence de F. PARANT, W. DUBOS expose la première approche faite par la commission sur les festivités, en les regroupant toutes, qu'elles soient organisées par le Conseil Municipal ou les associations. Il précise que les coûts mis en regard de chaque festivité regroupent l'ensemble des coûts, Mairie + Autre. L'ensemble du Conseil se réjouit de ce plan ambitieux.

Le Maire expose qu'effectivement le plan est ambitieux, mais qu'au regard de ce qui lui a été fourni, une projection de 10 950 €, cela représente une augmentation de 57 % par rapport aux dépenses 2011.

Il précise que l'an passé la commune a participé à hauteur de 6 980 € + les indemnités élus à 1 390 € le montant s'élevait à 8 480 €.

Un débat s'instaure autour des chiffres. L'ensemble du Conseil plutôt qu'un pourcentage ramène le coût par habitant en soulignant que cela représentait 15 € annuel par habitant, ce qu'il considère comme justifié par rapport à la volonté de fédérer la population.

La Commission Culture rappelle que cela correspond à une première approche et qu'il faudra la finaliser pour le vote du budget.

W. DUBOS propose également de réfléchir à la constitution d'un Comité des Fêtes qui pourrait consolider les activités.

Fêtes et Cérémonies :

Le Maire fait lecture d'une lettre ouverte adressée au Maire et Conseillers par J-M. CHAPPELLET sur un projet de célébration du 11 Novembre 2012 qui sera le 90^{ème} anniversaire du Monument aux Morts.

Le Maire pose la question sur la justification du besoin de 1 600 € pour cette célébration, pour environ 500 € habituellement.

J-M. CHAPPELLET lui répond qu'en fonction de cet anniversaire des devis étaient en attente pour une reconstitution historique, qui serait jointe à une exposition et repas « rata »

Cette proposition sera également discutée en Commission Culture

- Patrimoine :

J-M. CHAPPELLE indique qu'il est toujours en attente de devis.

- C.C.A.S

A. FATOUX annonce que les comptes du CCAS sont très bons ce qui permet la réduction de la subvention nécessaire pour son fonctionnement.

- Questions diverses :

En fonction des congés et besoin de préparation du budget le prochain Conseil Municipal est fixé au Mardi 20 Mars

L'ensemble du Conseil félicite Didier de Amarin et Gaëlle nouveaux Parents depuis la veille et souhaite bienvenu à la petite Mélaine.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 22 h 45